



## 25 agents du CHU se partageront 474 jours de congés récupérés en justice

La direction du CHU de Clermont-Ferrand vient à nouveau de perdre un procès au Tribunal administratif face à 25 de nos collègues accompagnés par SUD. En effet dans un jugement n°1400884 en date du 4 février 2016 le Tribunal administratif donne raison à l'argumentaire de SUD. Nos 25 collègues se partageront donc un total de **474 jours de congés annuels** que le DRH avait tenté de leur confisquer durant les années 2009, 2010 et 2011. Bravo à eux... et à SUD !

### Le petit résumé des épisodes précédents :

25 de nos collègues ont attaqué au Tribunal administratif le refus du CHU de leur restituer les jours de congés annuels dont ils ont été spoliés en 2009, 2010 et 2011 en raison d'une note de service illégale et absurde du DRH.

Cette note de service datant de 2009 prévoyait qu'en cas de la maladie au 31 décembre, les congés annuels non pris étaient perdus et ne pouvaient pas alimenter le Compte Epargne Temps.

Grâce à un procès gagné par SUD en 2012 cette note de service été annulée par le Tribunal administratif.

Mais la direction est têtue : si elle a été contrainte de mettre un terme à sa pratique illégale à compter de 2012, **elle refusait de restituer les jours spoliés en 2009, 2010 et 2012.**

Tel était l'enjeu de ce nouveau procès.

Il est à noter que la mauvaise foi de la direction du CHU commence à être connue par les juges. En effet, **le jugement a été assorti d'une injonction explicite** ce qui est très rare. Le tribunal ordonne que le CHU ait tout régularisé avant le 5 avril 2016.



Nous estimons qu'une centaine de collègues ont été victimes de cette confiscation arbitraire de leurs congés. Mais seulement 25 d'entre eux ont eu le courage d'aller jusqu'au bout et nous ont fait confiance. Ceux qui se sont laissés convaincre par les sirènes de la direction de ne pas agir au Tribunal avec SUD auront définitivement perdu leurs jours de congés 2009, 2010 ou 2011.

Cela fait le **septième procès** intenté par SUD que la direction du CHU perd en raison de son mépris ou de son incompétence à l'égard du droit. **Chaque fois que la direction se prend une gamelle devant les tribunaux, ce sont vos droits qui avancent !**

**Rejoignez SUD : ils ne s'arrêteront que là où nous les arrêterons !**